

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 42 (1950)
Heft: 3

Artikel: La réadaptation des infirmes à la vie professionnelle
Autor: Maurer, Adolphe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384651>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La réadaptation des infirmes à la vie professionnelle

Par *Adolphe Maurer*

Il y a quelques jours, on a pu lire dans les journaux que deux vieux époux et leur fille infirme avaient volontairement mis fin à leurs jours. Certes, nous sommes chaque jour les témoins de tragédies infiniment plus dramatiques. Il suffit de songer au sort des personnes déplacées, aux victimes du travail forcé, des « épurations » politiques, aux conflits armés qui continuent d'ensanglanter maintes régions de notre planète. Mais cela ne doit pas nous inciter à sous-estimer l'importance de ce drame de chez nous et à fuir les responsabilités que nous avons à assumer à l'intérieur de nos frontières. Ce drame pose une question: Vraiment, les infirmes sont-ils à tel point abandonnés à eux-mêmes que de vieux parents, hantés par la peur que leur enfant ne tombe dans la misère, ne voient d'autre issue que le suicide? Pourquoi en sont-ils arrivés à un tel degré de découragement et de désespérance?

Une chose est certaine; il est impossible de se faire une idée de la somme de misère, de souffrance que représente le chiffre de deux cent mille hommes, femmes et enfants invalides, mutilés, aveugles, sourds-muets, épileptiques, faibles d'esprit ou frappés d'autres déficiences physiques ou mentales que nous comptons en Suisse, sans parler des dizaines de milliers de personnes atteintes de rhumatisme, de dermatoses graves ou dont les capacités physiques ou intellectuelles sont diminuées par l'alcool ou la tuberculose. Dans l'ensemble, si l'on tient compte des familles à la charge des personnes qui sont « réduites » à un titre ou à un autre, on peut évaluer à un sixième du peuple suisse la proportion de la population dont les conditions d'existence se ressentent d'une déficience physique ou mentale. Mais notre propos n'est pas de parler ici des conséquences économiques de ces déficiences, de leurs incidences sur la productivité, des pertes sèches ou des dépenses qu'elles entraînent.

Disons simplement que ces conséquences économiques — et morales — sont assez graves pour que le syndicalisme s'en préoccupe. A côté de la lutte qu'il mène pour améliorer les conditions d'existence des travailleurs, augmenter les loisirs, développer les assurances sociales, réduire le nombre des accidents, il a encore d'autres tâches. La réintégration des invalides dans la vie économique constitue l'une d'elles, et l'une des plus belles.

Si un travailleur en pleine possession de ses forces physiques et de ses capacités intellectuelles a souvent de la peine à trouver un emploi, combien plus grandes sont les difficultés auxquelles se heurtent les infirmes! Les échecs les touchent infiniment plus durement que les individus sains de corps et d'esprit. Aux soucis matériels s'ajoute le doute de soi-même. Il faut peu de chose pour que,

chez l'infirme, le sentiment d'infériorité l'emporte sur la confiance que des cours de formation et de réadaptation professionnels ont pu leur rendre. On sait que l'invalidé a de la peine à s'adapter à un milieu normal, d'autant plus que la commisération qu'on leur témoigne — et qui est souvent inspirée par la curiosité bien plus que par une véritable volonté d'aider — entretient leur complexe d'infériorité. L'invalidé sent aussi que nombre d'individus en pleine possession de leurs facultés s'opposent soit par égoïsme inconscient, soit ensuite d'idées préconçues, à sa réintégration dans la vie normale. Avec son égoïsme vital, l'individu normal ne se représente pas combien il est dur pour un infirme d'être pratiquement mis au ban de la société sans en être responsable; il n' imagine pas les souffrances intérieures que cette exclusion provoque, souffrances que seuls l'exécution d'un travail utile et le sentiment d'être nécessaire à la collectivité peuvent atténuer ou dissiper.

La sociologie enseigne qu'un travail accompli dans certaines conditions d'hygiène physique et mentale, un travail qui donne satisfaction à celui qui l'exécute est l'un des éléments fondamentaux de la santé. Le désœuvrement, la crainte du chômage, l'insécurité du lendemain minent l'homme le plus solide. C'est la raison pour laquelle les syndicats demandent le droit au travail, la création de possibilités de travail, la sécurité sociale. Mais ce droit et cette sécurité, ne devons-nous pas les assurer aussi, et en premier lieu, à ceux qui sont handicapés, qui ne sont pas armés pour affronter aussi vigoureusement que nous la lutte pour la vie? La réintégration des invalides dans le circuit économique est tout à la fois dans leur intérêt et dans l'intérêt de l'Etat.

Réintégrer les infirmes dans la vie professionnelle. D'aucuns vont s'écrier: « Mais c'est un scandale qu'en Suisse des invalides, des mutilés soient obligés de travailler pour subvenir à leurs besoins! » Nous rétorquons: « Mais leur refuser la possibilité de gagner convenablement leur vie, c'est un bien plus grand scandale! C'est un scandale tout aussi grand que tolérer le chômage! » Disons-nous bien que l'infirme qui est réduit à l'inactivité, exclu de tout travail productif malgré des capacités intellectuelles intactes, est irrémédiablement condamné à la déchéance, au désespoir.

Certes, l'emploi des invalides soulève de nombreuses difficultés: Souvent, les travailleurs craignent que les employeurs ne les occupent que pour avoir un prétexte d'abaisser les salaires. Mais ce ne sera pas le cas si les invalides sont payés conformément à leurs prestations, s'ils obtiennent, à travail égal, une rétribution égale à celle des autres salariés. Et puis, disons-nous bien qu'une forte proportion d'invalides ont le même rendement qu'un travailleur normal. Nous songeons en particulier aux infirmes atteints dans leur motilité. Une sténo-dactylo, une régleuse ou un ouvrier horloger amputé d'un membre inférieur, voire des deux, produit exactement

autant qu'un individu normal. Il en va de même pour nombre d'amputés d'une main ou d'un avant-bras. Mais on peut cependant admettre que, pour la majorité des infirmes, le rendement est inférieur à la moyenne. Le problème de la rémunération des invalides au bénéfice d'une rente a été précisé dernièrement par une circulaire de la Suval relative aux rapports entre la rente et le salaire et inversement. L'institut de Lucerne est d'avis que les employeurs qui occupent des invalides doivent les rétribuer conformément à leurs prestations, indépendamment de la rente qu'ils touchent. Il est évident que si les invalides sont payés selon leur rendement, leur emploi n'exercera aucune pression sur les salaires. De plus, les commissions ouvrières s'emploieront à prévenir de tels abus.

Mais l'un des plus sérieux parmi les obstacles auxquels se heurte l'emploi des invalides est sans contredit l'incompréhension patronale, encore qu'un certain nombre d'entreprises fassent déjà un réel effort pour réadapter des infirmes et pour leur assurer des conditions d'existence dignes. Nombre d'idées préconçues jouent un grand rôle, la crainte notamment que l'emploi de personnes handicapées ne soit nuisible à la productivité ou préjudiciable au prestige de l'entreprise, ou encore que les risques de maladie ou d'accident ne s'accroissent anormalement. Si paradoxal que cela paraisse, le développement des caisses de pensions — avant tout dans les administrations publiques — constitue un obstacle presque insurmontable à l'emploi des invalides. On enregistre cependant avec satisfaction que les P. T. T. témoignent depuis quelque temps plus de compréhension pour ce difficile problème.

Nous avons encore beaucoup à apprendre, dans ce domaine, des pays qui ont été victimes de la guerre. En Allemagne, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en France et ailleurs, les employeurs sont tenus par la loi d'occuper un certain pourcentage d'invalides. Une partie d'entre eux sont préparés à la vie professionnelle dans des établissements spéciaux. Une collaboration étroite entre les médecins, les orthopédistes, les spécialistes de l'orientation professionnelle et de la psycho-technique donne des résultats étonnants. Cependant, ensuite du déficit de consommation qu'accusent les pays victimes de la guerre, comme aussi d'une structure industrielle différente de la nôtre — production en grandes séries — l'accent est mis sur la quantité plutôt que sur la qualité, ce qui facilite la solution du problème.

L'attitude dilatoire adoptée par le Conseil fédéral pour ce qui a trait à la réalisation de l'assurance-invalidité nous met dans l'obligation d'intensifier nos efforts pour assurer une existence digne aux invalides, de soutenir les initiatives privées qui visent à cette fin.

La réintégration des infirmes dans le circuit économique pose des problèmes extraordinairement difficiles aux offices d'orientation professionnelle. Leurs fonctionnaires y sont initiés par des spécia-

listes. L'ouverture prochaine d'ateliers spéciaux pour la réintégration des invalides dans la vie économique permettra de faire les expériences pratiques qui sont indispensables (par exemple, initiation à la conduite de machines-outils à l'aide de prothèses et d'installations spéciales). Les cours techniques seront complétés par un entraînement « psychique ». Il ne suffit pas de munir les infirmes d'appareils et de prothèses, il faut aussi leur ouvrir la possibilité d'utiliser la capacité de production qui leur est ainsi rendue, leur redonne confiance en eux-mêmes.

Dans la mesure du possible, on s'efforcera d'assurer un emploi dans la même profession aux personnes qui sont devenues invalides après leur entrée dans la vie professionnelle; en d'autres termes, on veut faire contribuer les connaissances acquises et les habitudes anciennes à la réadaptation.

Ce qui importe avant tout, c'est une réintégration aussi rapide que possible. Plus vite l'infirmes recommencera à travailler et moins les dangers de neurose seront grands, mieux la réassimilation sociale sera assurée. De manière générale, l'emploi de l'infirmes est limité à un travail très spécialisé que les grandes entreprises sont mieux à même d'offrir que les petites. Les progrès de la rationalisation et de la spécialisation ouvrent plus de possibilités d'emploi qu'autrefois. Mais on constate, en revanche, que le rythme intense du travail pose des exigences parfois très lourdes aux travailleurs normaux; c'est dire qu'elles sont excessives pour les infirmes. En outre, la qualité de la production suisse soulève, elle aussi, maintes difficultés. Néanmoins, au cours de ces dernières années, la pénurie de main-d'œuvre qui a caractérisé la période de prospérité a permis à nombre d'invalides de trouver du travail. Une partie d'entre eux ont fait leurs preuves et leur emploi est désormais assuré. Ils ont démontré victorieusement que l'économie peut occuper des infirmes. Les expériences faites ne laisseront pas de contribuer à la solution du problème que nous avons esquissé.

Ces jours, les lecteurs trouveront dans leur boîte aux lettres les cartes que Pro Infirmis adresse chaque année à tous les ménages. Ne refusez pas cet envoi. Pro Infirmis s'emploie, dans la mesure du possible, à assurer le retour des invalides à une existence normale, à les rendre indépendants. Parmi les nombreuses tâches sociales, c'est l'une des plus belles.